

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint de la « Compagnie Minière de Touissit S.A » par la société « Ayrad Group Limited » et la « Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite ».

« Ayrad Group Limited » est une société à responsabilité limitée constituée aux Émirats arabes unis et enregistrée sous le numéro 26123, ayant son siège social au DD 7109, Niveau 7, Al Maryah Tower, Abu Dhabi Global Market Square, Abou Dhabi, Al Maryah Island, Émirats arabes unis.

« Ayrad Group Limited » est active dans le secteur minier basée aux Émirats arabes unis, présente au Maroc à la suite de l'acquisition de la « Compagnie Minière d'Oumejrane » (CMO) début 2025. « Ayrad Group Limited » dispose d'une expertise dans le domaine minier de cuivre en qualité d'opérateur, à travers l'exploration, le développement et l'exploitation de projets miniers d'envergure, ainsi que la mise en production et de gestion opérationnelle de sites miniers de cuivre complexes.

La « Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite » (CIMR) est une Société Mutuelle de Retraite régie par les dispositions du titre II de la loi n°64-12 portant création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, ainsi que par ses statuts. La CIMR gère un régime de retraite par répartition et capitalisation au bénéfice de ses affiliés, principalement issus du secteur privé.

La « Compagnie Minière de Touissit S.A » (CMT) est une société anonyme au capital social de 168.123.300 DHS, dont le siège social est situé au n° 88-90, Rue Larbi Doghmi 3ème Étage Quartier Maarif- Casablanca, et immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 32499. CMT est un acteur marocain dans l'industrie minière, et plus particulièrement dans la production de concentrés de plomb et de zinc argentifères.

Fait à Rabat, le 7 mai 2026